



**Conseil Communautaire**  
**22 février 2018**  
**Champvans – 18h30**

## **DÉLIBÉRATION**

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 69  
Nombre de procurations : 11  
Nombre de votants : 80  
Date de la convocation : 14 février 2018  
Date de publication : 02 mars 2018

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, G. Soldavini, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin suppléé par C. Jeandot, A. Albertini, C. Créret, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, JP Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, A. Douzenel, F. Dray, T. Druet, JP. Fichère, I. Mangin, JB. Gagnoux, I. Girod, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, N. Jeannet, P. Jobez, JP Lefèvre, C. Nonnotte-Bouton, JM Sermier, JC. Wambst, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry suppléée par C. Belfatmi, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, G. Coutrot suppléé par G. Ginét, M. Boué, JM. Daubigney, M. Hoffmann, R. Curly suppléé par JF Dumont, J. Lagnien.

### **GRAND DOLE**

**Communauté d'agglomération**

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

N°GD 03/18

#### **Objet**

Pacte Fiscal et Financier de Solidarité de la CAGD

#### **Secrétaire de séance**

Jean-François DUMONT

#### **Rapporteur :**

Jean-Pascal FICHÈRE

#### **Délégués absents ayant donné procuration :**

D. Germond à JM Sermier, J. Gruet à F. Dray, S. Hédin à L. Bernier, S. Kayi à JB Gagnoux, S. Marchand à S. Champanhet, J. Péchinot à P. Jaboviste, I. Voutquenne à JP Lefèvre, H. Prat à G. Jeannerod, J. Drouhain à M. Boué, C. Hanrard à JM Daubigney, P. Tournier à G. Fumey.

#### **Délégués absents non suppléés et non représentés :**

M. Berthaud, E. Schlegel, C. Mathez, V. Chevriaut.

VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine, et son article 6, qui définit les objectifs de péréquation et de renforcement des solidarités financière et fiscale du contrat de ville entre ses communes membres sur la durée du contrat de ville,

Considérant que l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre s'engage, lors de la signature du contrat de ville, à élaborer, en concertation avec ses communes membres, un pacte fiscal et financier de solidarité visant à réduire les disparités de charges et de recettes entre ces dernières,

Considérant que plusieurs réunions de concertation ont eu lieu avec les maires des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole afin de discuter et débattre du Pacte Fiscal et Financier de Solidarité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE**, par 66 votes pour, 6 oppositions et 8 abstentions, les orientations et les modalités de mise en œuvre du Pacte Fiscal et Financier de Solidarité ci-annexées.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Trésorerie Principale

Fait à Champvans,  
Le 22 février 2018

Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

